

lager les misères corporelles. Au contraire, elle vise plus haut. C'est la sanctification des âmes qu'elle veut. Comme le bon saint Antoine, son patron, elle ne comprend la pratique de la charité et ne la recommande que lorsqu'elle mène à Dieu. En un mot, elle ne propage l'œuvre du pain matériel que pour procurer aux âmes le *pain spirituel*.

Le *pain spirituel*, c'est la grâce, et ce qui fait descendre du ciel la grâc , douce rosée qui rafraîchit, fortifie et souvent ressuscite les âmes, c'est la prière, la prière de plusieurs cœurs unis, la prière du peuple chrétien s'élevant ardente et immense, et, à cause de cela, irrésistible, suivant la parole de N.-S. Jésus-Christ.

Eh ! bien, cette œuvre du *pain spirituel*, il faut que tous les membres de l'*Association universelle* la pratiquent au profit des pauvres âmes du Purgatoire. Dans nos prières et nos bonnes œuvres, il y a une partie satisfaisante ; partageons-la charitablement avec nos pauvres frères de l'Église souffrante.

Surtout efforçons-nous de gagner et de leur appliquer autant d'indulgences que nous pourrons. Ne craignons point, ne négligeons point de leur appliquer les messes que nous pouvons faire lire en l'honneur de saint Antoine de Padoue.

Des amis des âmes nous ont manifesté leur crainte de voir les aumônes du Pain des pauvres diminuer, tarir peut-être la source des offrandes pour les messes des morts. Nous avons cru devoir les rassurer ; car nous sommes sûrs que saint Antoine ne permettra pas que le culte dont il est l'objet soit une occasion de souffrances pour les âmes des morts. Et puis nous ne voyons pas pourquoi on ne continuerait pas de donner, autant que par le passé, pour les âmes du Purgatoire. Soulageons les vivants, montrons du zèle pour toute bonne œuvre ; mais que notre zèle soit toujours réglé et raisonnable.

Il nous fait plaisir de clore ces quelques réflexions par l'intéressante lettre suivante que nous